» En dépit de l'ordre du jour, l'ex-directeur de la cavalcade a voulu à toutes forces obtenir la parole « pour une affaire de la plus grande urgence », et après une première escarmouche avec le Maire, il l'a obtenue. Cette « affaire de la plus grande urgence », c'était tout simplement l'arrêté préfectoral portant interdiction de la pièce à scandale que vous savez. Vive interpellation au Maire ; la bataille s'engage et promet d'être chaude et longue.— Elle a tenu d'ailleurs tout ce qu'elle avait promis.

» Nouvel incident : M. J.-B. Desbonnet demande la parole. L'honorable conseiller, qui est un des doyens du Conseil, fait entendre une protestation énergique contre la manière dont le théâtre est administré, ou plutôt, dont il n'est pas administré ; il dit que ce qui s'y passe porte atteinte à la considération de la municipalité et du parti républicain ; et il termine en déclarant que les actes de M. Pamelard « ne sont pas corrects » et en demandant la nomination d'une commission d'enquête.

» M. Pamélard riposte en affirmant que la presse a été mal renseignée ; puis, se laissant entraîner par la colère, il profère des menaces contre M. J.-B. Desbonnet. Tumulte violent. Le Conseil est prodigieusement agacé, ce qui se comprend de reste, car pendant ce temps-là les affaires de la ville attendent toujours sous un orme qui ressemble de plus en plus à un mancenillier.

» Ici, se place, si nous sommes bien informé, une longue intervention du Maire s'efforçant d'expliquer la situation difficile de l'administration vis-à-vis de la direction du théâtre. Interruption de M. Pamélard encore tout bouillant de la précédente querelle. Réplique, riposte, reréplique, bordée de mitraille. M. Pamélard ne se connaît plus, il jette à son président des mots plus que vifs, qui ne figureront vraisemblablement pas au procès-verbal, quelqu'*in extenso* qu'il soit, et desquels il ressort que M. le Maire aurait « peur » de lui, Pamélard.

» A cette parole, le Maire perd patience et, se levant debout : « Apprenez, monsieur, s'écrie-t-il, que je n'ai peur ni de vous, ni de personne autre ! Je vous retire la parole ! » M. Pamélard ne se tient pas encore pour battu, et répète son mot : « Je vous inflige un rappel à l'ordre ! » dit le Maire. « Tant mieux, ce sera un titre pour moi ! » répond l'autre.

» On joue au petit Parlement, quoi !

» Les disputes ne se sont pas bornées là, mais nous estimons que l'échantillon suffit. Finalement on a élu une commission de cinq membres, conformément à la proposition de M. J.-B. Desbonnet ; mais on voit que l'accouchement n'a pas précisément marché tout seul. On s'en consolera tout de même si ladite commission comprend sa mission dans le sens le plus large, c'est-à-dire si elle pousse une enquête à fond non pas simplement sur les derniers scandales, mais sur la question même du théâtre, sur les armes de répression et de déchéance dont l'administration dispose à l'égard de la direction, et sur les moyens à employer pour tirer notre scène de la plate décadence à laquelle on la conduit et sauver de la fange où on le retient l'art qui devra élever les esprits.

» La morale de tout ceci, c'est que la future publicité des séances est une bien belle invention : actuellement, on daigne encore s'occuper de la popote municipale, de loin en loin, quand on ne trouve pas mieux ; alors, on ne s'en occupera plus du tout. On posera pour le Conventionnel tout le temps, — jusqu'au jour où le suffrage universel impatienté balaiera les inutiles d'un revers de sa large main. »

On lit dans le même journal :

« Le *Progrès du Nord* et le *Petit Nord* n'apprécient pas comme nous la mesure d'interdiction prise par M. le préfet du Nord ; ils affectent d'y voir une satisfaction donnée au parti clérical. C'est là une grande erreur, à notre avis. Dans cette affaire, les cléricaux sont loin d'être seuls à protester contre les procédés de la direction du théâtre et contre les insanités que M. Gaultier sert au public au lieu et place des œuvres d'art formellement promises par lui.

» Les récentes hostilités ne sont pas simplement une manifestation de quelques étudiants des écoles catholiques, à l'occasion de l'exhumation d'une mauvaise machine démodée depuis cinquante ans ; elles sont en même temps et surtout la continuation des très-légitimes protestations des habitués du théâtre, dont on se joue indignement depuis l'ouverture de la saison. Le cas est complexe, et l'autorité, qui le sait fort bien, a sagement agi en supprimant une cause d'agitation qui menaçait d'occasionner des troubles plus graves ; n'en déplaise à nos confrères, nous estimons que l'attitude de M. le préfet du Nord, en cette circonstance, sera approuvée par tous les hommes que la population lilloise considère justement depuis de longues années comme les chefs du parti libéral.

» S'il faut, à propos d'un aussi misérable incident, aborder la question politique, nous dirons que l'état intérieur du pays est déjà trop troublé et que les affaires ne vont pas assez bien pour qu'il soit prudent de laisser un entrepreneur de théâtre spéculer sur les antagonismes de parti et faire sa bourse aux dépens de la tranquillité publique. Personne à Lille, autre que cet industriel, n'aurait rien à gagner à une telle licence, et le parti actuellement au pouvoir, le parti républicain, a tout à y perdre. »

L'*Echo du Nord* reçoit la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Tout mauvais cas est niable, et le cas de M. Pamélard est absolument mauvais. Par malheur pour lui, ce que j'ai vu, beaucoup d'autres l'ont vu aussi.

» Il paraît, en outre, que M. Pamélard n'a pas une notion bien nette de son identité, puisqu'il se figure qu'il peut se dépouiller à volonté de sa qualité de conseiller et que les airs d'autorité qu'il prend dans les lieux publics procèdent simplement de son influence privée.

» Je n'entends pas contester le prestige personnel que M. Pamélard tient de sa position sociale, mais je me fais un devoir de l'avertir qu'un mandataire public, aussi longtemps que dure son mandat, reste mandataire public aux yeux du public, dans tous les lieux publics, et qu'il ne redevient simple particulier que dans sa maison et dans l'exercice de sa profession — et encore pas toujours.

» Veuillez agréez, etc.

» UN VIEIL HABITUÉ,

» qui était libéral quand M. Pamélard était encore dans les choux de M. le curé. »

ÉPIZOOTIE. — Par arrêté préfectoral portant réorganisation du service d'importation du bétail par le bureau de douane d'Anor, la visite sanitaire des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, introduits en France par le bureau de douane d'Anor, aura lieu : 1° (Gare), tous les jours de deux heures à cinq heures, en hiver, et de trois heures à six heures en été ; 2° (Route), le jeudi et le samedi, de une heure à quatre heures, et le premier lundi de chaque mois, de huit heures à midi et de deux heures à cinq heures du soir, par les soins de M. Salengros, médecin vétérinaire à Fourmies, nommé à cet effet par M. le ministre de l'agriculture.

Dans le cas où le lundi, le jeudi ou le samedi seraient jours fériés, la visite sanitaire aurait lieu le mardi, le mercredi ou le vendredi.

LA PROMENADE FLAMANDE. — Avec la souscription de la Société des *Anciens Sous officiers*, la fête de bienfaisance de dimanche a produit 4.123 fr. 14.

ARMÉE. — *Service d'état major.* — Par décision ministérielle, M. Trevelin de Tralay, lieutenant au 8e cuirassiers, est nommé officier d'ordonnance du général Grandin, commandant la 1re brigade de cuirassiers.

Service de santé. — M. [illegible], médecin-major de 1re classe au 43e de ligne, passe au 8e de même arme.

ACCIDENTS.—Hier, à trois heures après midi, le nommé Louis Dèkien, est tombé rue du Molinel en bas du cheval qu'il montait, et s'est fait plusieurs blessures à la tête.

On espère qu'elles seront sans gravité.

Hier, à 10 heures 1/2 du matin, la nommée Lydie Legrand, servante âgée de 17 ans, demeurant quai St-Martin est tombée accidentellement dans le canal, en voulant puiser de l'eau.

Le jeune Diérick Paul, âgé de 22 ans, s'est jeté à son secours, et a été assez heureux pour la ramener saine et sauve.

Hier après-midi, le jeune Ferdinand Lecocq, âgé de 8 ans, demeurant rue des Tanneurs, jouait avec plusieurs de ses petits camarades dans la rue de la Vieille-Comédie.

Pour se garer d'une voiture de blanchisseuse, l'enfant voulut monter sur le trottoir, mais il fit un faux pas, tomba dans le ruisseau et eut la jambe gauche froissée par une roue de la voiture.

Après avoir reçu les soins d'un médecin, il a été transporté à l'hôpital St-Sauveur.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 23. — *Thermomètre.*—Température à 2 h. +9° 0/10.

Baromètre. — 786, hausse 5 mm. (Beau fixe. vers très-sec.)

Etat de l'atmosphère. — Temps superbe, frais et sec, beau soleil, ciel clair.

Vent. — Sud-Ouest.

On nous écrit d'Avesnes :

« Les attaques du *Petit Nord* contre l'honorable M. Lefévre Pontalis sont si grossières, qu'elles ne méritent pas qu'on s'y arrête.

» Le journal de MM. Simon fils aurait dû se souvenir que M. Jules Simon défend à la tribune du Sénat, comme dans ses livres, cette politique libérale dont M. Lefèvre-Pontalis est l'un des partisans les plus résolus.

» M. Lefèvre-Pontalis a combattu, dans sa conférence d'Avesnes, les lois de proscription, comme M. Jules Simon le fait à la tribune et dans ses écrits.

» Notre ancien député est donc en bonne compagnie quand il reçoit les invectives du *Petit Nord.* »

CHARGEURS RÉUNIS

Messieurs les réclamateurs de laines sont informés que le steamer *Hanoverian* est arrivé au Havre le 20 courant, et que le steamer *Portena* est attendu au Havre le 24.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 22 février 1883

Rebellion contre un agent de l'autorité et bris de clôture.— Les prévenus sont âgés de 17 à 20 ans. Quoique jeunes, leurs antécédents sont déplorables. L'attitude d'Edouard Vantouroux est particulièrement déplacée.

Le Tribunal les condamne :

Ed. Vantouroux à 6 mois de prison ; Verhelst, à 4 mois ; L. Hennart à 8 mois et 50 francs d'amende ; Ch. Devilder à 3 mois.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 22 février

Ministère public : M. DE VAULX D'ACHY

1re affaire. — **Attentat à la pudeur**

Le nommé Charles-Louis Desmedt, âgé de 46 ans, né à Herseaux, ouvrier menuisier, demeurant à Lille, est accusé de trois attentats à la pudeur consommés ou tentés sans violence sur la personne d'un enfant âgé de moins de treize ans.

Il est condamné à 5 ans de réclusion.—Défenseur : Me Gobert.

2e affaire.— **Tentative d'assassinat**

L'accusé déclare être le nommé Jean Baptiste Dervaux, âgé de 33 ans, né à Wattrelos, filtier, demeurant à Dunkerque. Voici l'exposé des faits qui lui sont reprochés :

L'inculpé s'est marié à Dunkerque, en 1879. Sa violence fréquente et ses absences fréquentes forcèrent sa femme à demander sa séparation de corps et à quitter le domicile conjugal pour venir habiter Roubaix.

Dervaux qui avait disparu au mois de mai, arriva à Roubaix, le 22 décembre dernier, il découvrit facilement la maison où sa femme était retirée, passa la nuit à l'attendre et lorsque à 4 heures du matin, il la vit qui sortait pour se rendre à son travail, il s'élança sur elle et la frappa à la tête et à la poitrine de sept coups de couteau dont aucun n'a été mortel. La police ne tarda pas à arrêter l'assassin qui ne manifesta que le regret de n'avoir pas réussi complètement dans son projet homicide.

Dervaux a la plus déplorable réputation, et plusieurs fois il a été déjà condamné ; il prétend qu'il a voulu tuer sa femme parce qu'elle avait des relations adultères avec son cousin. Tous les renseignements recueillis s'accordent au contraire à établir que la victime avait une existence honnête et laborieuse à l'abri de tout reproche. Sur un verdict affirmatif du jury, Dervaux est condamné à 8 ans de travaux forcés.

Défenseur : Me de Caumont, du barreau de Lille.

Audience du 22 février 1883

Ministère public : M. VIBERT

1re affaire. — **Vols qualifiés**

Les accusées sont les nommées Marie Delsaut, âgée de 21 ans, et la femme Delsaut, sa mère, toutes deux journalières à Villerspol.

Voici l'exposé des faits qui leur sont reprochés :

Vers le mois de juin 1882, Mme Carlier, propriétaire à Villerspol, s'aperçut que la fille Delsaut, sa domestique, entrée à son service depuis 14 ou 15 mois, lui avait volé différents objets, tels que serviettes, cols, manchettes, essuie-mains, mouchoirs de poche, vaisselle, flûtes à champagne, verres à madère, porcelaines, etc., le tout d'une valeur de 250 francs environ.

Elle se rendit immédiatement chez les parents de cette fille et, en présence du fils Delsaut, âgé de 17 ans, auquel elle fit part de ses soupçons, elle ne tarda pas à retrouver dans la maison un peigne, trois mouchoirs de poche ordinaires, trois brodés avec initiales A. C. et trois cols. Mme Carlier emporta ces objets et, rentrée chez elle, interrogea la fille Delsaut, qui lui avoua avoir commis les vols, à l'instigation de sa mère ; celle-ci recelait les choses volées et cherchait à les revendre. Mme Carlier fit mander le père et la mère de sa domestique, ainsi que le brigadier de gendarmerie Grognot, accompagné du gendarme Roussel.

En présence de ces personnes, la fille Delsaut fit les aveux les plus complets. La mère, après avoir un instant opposé des dénégations, dut bientôt avouer sa participation aux vols.

Au moment où le brigadier de gendarmerie se préparait à verbaliser, la mère et la fille Delsaut se jetèrent aux pieds de Mme Carlier en la suppliant de leur pardonner pour cette fois et le père promit à cette dernière de l'indemniser.

Aussi, à ce moment Mme Carlier consentit à retirer sa plainte et à garder la fille Delsaut à son service, celle-ci eut d'abord une excellente conduite et marqua un grand repentir.

Mais bientôt les vols recommencèrent et divers objets ; notamment deux serviettes et une paire de bottines ayant disparu, Mme Carlier porta plainte. La mère et la fille Delsaut, poursuivies devant le Tribunal correctionnel d'Avesnes ont opposé l'incompétence, en se fondant sur ce que les vols avaient été commis par une personne au service de la dame Carlier. C'est pourquoi la Cour de cassation, réglant de juges, les a renvoyées devant la Cour d'assises.

Aujourd'hui, elles reviennent sur leurs aveux et soutiennent [illegible] les témoins devant qui elles [illegible] passés, [illegible] jamais [illegible] commis aucun vol au préjudice de la dame Carlier.

L'audience continue.

NORD

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Par divers arrêtés préfectoraux, pris dans le courant de décembre et janvier derniers, ont été nommés :

1. Instituteurs publics. — A Somain (la Renaissance), création, M. Delille, instituteur adjoint à Lille, rue de la Deûle. — A Cobrieux, M. Baratte, titulaire à Marchiennes (Sec-Marais), en remplacement de M. Ringot, en congé. — A Marchiennes (Sec-Marais), M. Avronsart, instituteur adjoint à Amiens (Somme).

2. Institutrices publiques. — A Flers (D.), création, Mlle Canonne, institutrice adjointe à Lomme. — A Croix (A.). Mlle Rousselet, institutrice adjointe à Fourmies (Trieux de Villers), en remplacement de Mlle Bonnemaison, appelée à d'autres fonctions. — A Roubaix, rue Notre-Dame, création, Mlle Obin, institutrice adjointe à Lille, rue de la Deûle. — A Steenbecque, Mme Doiin, Charlotte, sœur Noémie, de la congrégation de Sainte-Marie de Paris, en remplacement de Mme Gouault, Marie, sœur Eucharistie, de la même congrégation. — A Englefontaine, Mme Deligne, Victorine, sœur Lutgarde de la Sainte-Union, en remplacement de Mme Fremaux, Sidonie, sœur Juliette, de la même congrégation.

A Lambres, Mlle Richard, Ursule, institutrice adjointe à Escaudain, en remplacement de Mlle Mégœuil, démissionnaire. — A Cuincy, emploi nouveau, Mme Févry, Léonie, sœur Cornélia de la Sainte-Union. — A Marchiennes (Sec-Marais), création, Mme Avronsart, institutrice adjointe à Boves (Somme). — A Saint Amand (Centre), création, Mlle Lenclud, titulaire à Millonfosse. — A Millonfosse, Mlle Bury, titulaire à Attiches. — A Attiches, Mlle Moniez, Eugénie, directrice d'école maternelle à Busigny, pourvue du brevet de capacité.

3° Directrices d'écoles maternelles. — A Poix, création, Mlle Lebrun, Marie, directrice d'école maternelle libre à Poix. — A Onnaing, Mlle Liénard, Pauline, directrice d'école maternelle, en congé, en remplacement de Mlle Denenhourg, Pauline, en congé. — A Busigny, Mlle Regneault, sous-directrice à Lourches, en remplacement de Mlle Moniez, appelée à d'autres fonctions.

4° Directrices de travaux à l'aiguille.—A Roucourt, Mme Baert, née Staelen, Sophie — A Gruson, Mme Barbet, née Daliguet.—A Holque, Mme Cerclayes, née Vandenbroucke.— A Zermezeele, Mme Arnoudts, née Declercq, Catherine.—A Felgnies (Croix-Mesnil), Mme Lempire, née Labbé, Cécile.— A Renescure Nieppe, Mme Lardemer.— A Neuville Saesches, Mme Be lau.— A Marly (La Briquette), Mme Cauët, née Duvalne, Clémence.— A Douai (Frais-Marais), Mme Meriaux, née Baratie, Augustine — A Villereau, Mme Billiet, née Ruant, Clémence — A Noyelles-lez-Seclin, Mme Vanhaverbecq, Caroline.

DOUAI. — C'est lundi, que devait venir devant la Cour d'appel de Douai l'affaire du curé de Liguy, condamné à six jours de prison par le tribunal correctionnel de Cambrai.

L'examen de la cause a été renvoyé à quinzaine ; c'est donc le 6 mars prochain que sera rendu le jugement définitif.

HAZEBROUCK. — La fête de la Mi-Carême, dont l'origine remonte à 1585, aura lieu cette année avec toute sa splendeur accoutumée, le lundi 5 mars.

— On annonce la mort de M. l'abbé Ingélaere, de Flêtre.

Ancien élève de l'Institution Saint-François-d'Assise, M. l'abbé Ingelaere a été pendant quelque temps professeur au Petit-Séminaire où il a laissé les meilleurs souvenirs.

Ses obsèques ont eu lieu mardi, au milieu d'une nombreuse assistance.

WAMBRECHIES. — Par décret inséré à l'*Officiel* de ce jour, une médaille d'argent de 2e classe est décernée à M. Louis Delobel, journalier à Wambrechies ; 15 janvier 1883 ; a failli être victime de son dévouement en sauvant une personne sur le point de se noyer dans la Deûle.

QUESNOY-SUR-DEULE. — Nous apprenons que le sieur Daruelle, le brigadier de douane, qui a arrêté, le 19 janvier dernier, au risque de sa vie, deux voitures chargées de tabac, a été nommé avec avancement à Quesnoy-sur-Deûle.

On se rappelle que le brigadier n'est parvenu à arrêter la première voiture qu'en plantant sa baïonnette dans le poitrail du cheval et qu'il a eu ensuite à lutter avec le conducteur, un nommé Kint, qui a été arrêté et passera probablement aux prochaines assises.

COMINES. — Jeudi, à 9 h. 1/2 du soir, un incendie s'est déclaré dans l'écanguerie du cabaret des *Trois Ballots*, appartenant à M. Louis Froidure, brasseur.

En peu de temps, le feu s'est communiqué à la maison et grâce aux prompts secours apportés par les sapeurs-pompiers de Comines et Wervicq, on a pu se rendre maître du feu qui menaçait tout le quartier.

Les constructions et le mobilier sont assurés. La cause du sinistre est inconnue.

DENAIN. — Une terrible catastrophe vient de jeter la consternation dans cette ville.

Jeudi, vers 5 heures du soir, un coup de grisou a eu lieu dans la fosse Turenne, où travaillent de nombreux mineurs.

Avec un dévouement admirable et un sang-froid au-dessus de tout éloge, de courageux citoyens descendirent aussitôt dans la fosse espérant arracher à la mort quelques-uns des malheureux qui s'y trouvaient.

Le sauvetage commença aussitôt, mais les morts étaient déjà nombreux ; on retira successivement les cadavres des nommés Célestin Carpentier, Florimond Dieu, Ulysse Barre, J.-B. Morel, Alexandre Fievet et Wallerand.

Quatre mineurs furent remontés cruellement blessés, ce sont les nommés Florimond Martin, Gustave Carpentier, Henri Monsergent, Henri Wauttelet.

Le voisinage de la fosse offrait un spectacle navrant ; les familles éplorées faisaient entendre des cris de douleur, chaque fois qu'on remontait le cadavre d'une de ces malheureuses victimes du travail dont la mort plonge dans la misère bien des femmes et bien des enfants. A la charité publique de soulager ces infortunes.

BOUVIGNIES. — Un fait curieux s'est passé à Bouvignies. Un individu de cette commune, était tombé en syncope pendant la nuit ; voyant qu'il ne revenait pas à lui, sa femme et ses amis crurent que la mort était proche et envoyèrent chercher M. le curé. Celui-ci arriva aussitôt et donna au moribond l'extrême onction. Au milieu de la cérémonie, le malade sortit de sa syncope et, furieux, mit à la porte tous ceux qui étaient autour de lui. Il n'est pas jusqu'à la femme de cet étrange ressuscité qui s'enfuit à toutes jambes.

MARCHIENNES. — On écrit de cette commune :

« Il y a deux jours, la femme Jésuprez s'absentait de sa maison pour aller, suivant son habitude, causer dans le voisinage, laissant sa petite fille, âgée de deux ans, près du poêle sur lequel était placée une marmite d'eau. A son retour, elle trouvait son enfant à moitié brûlée. La petite, à l'aide d'une corde, avait tiré sur elle la marmite d'eau bouillante. Les brûlures sont graves, mais, d'après l'avis du médecin, ne sont pas mortelles. »

CYSOING. — Un cultivateur de Louvil, F. Francbomme, a porté plainte à l'autorité sur un acte de méchanceté dont il aurait été victime. On aurait semé sur un de ses champs ensemencé de blé, d'une contenance d'un demi hectare, de mauvaises herbes. Il devra dépenser une somme assez importante pour faire arracher ces herbes quand elles seront levées.

On recherche l'auteur de cette mauvaise action.

BOURBOURG. — L'auteur du vol de deux montres, commis le 6 février courant, chez M. Lesage, horloger rue de St Omer, a été arrêté le 16 par la gendarmerie de Graveline, sur les indications données par le commissaire de police de Bourbourg, c'est un nommé Louis Chadepaux, né à Bourbourg (Nord) âgé de 19 ans. Au moment de son arrestation il avait déjà trouvé le moyen de se défaire d'une montre, laquelle, heureusement, a pu être retrouvée. Louis Chadepaux a été jugé samedi par le tribunal de Dunkerque et a été condamné à 2 mois de prison.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS. — *Descente du parquet.* — Le parquet de Boulogne est descendu hier à Calais ; il s'agirait d'une grave affaire, à la suite de laquelle il y aurait eu arrestation. Nous n'en pouvons dire davantage aujourd'hui.

Train de Calais à Rome. — C'est toujours demain vendredi après-midi à 2 heures 26 minutes que le train spécial composé de trois magnifiques *Pullmann Sleeping cars* partira de la gare maritime de Calais pour Rome, où il arrivera le lendemain samedi, à 7 heures 15 minutes du soir, trajet en vingt huit heures quarante-neuf minutes. Il y a déjà chaque jour des départs et arrivées de *Sleeping cars* de la Compagnie internationale des wagons lits, allant et venant directement de Vienne, Bâle, Marseille et Nice.

— *Un Sleeping car brûlé.* — Le *sleeping car* parti avant-hier de Calais pour Bâle, a pris feu à la station de St Sauveur, entre Reims et Châlons ; deux des compartiments ont été complètement brûlés. On suppose que l'incendie a été communiqué au plafond par le calorifère. Les voyageurs ont pu se sauver.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS — *Incendie à Sangatte.* — Un incendie s'est déclaré la nuit dernière à Sangatte dans la maison de campagne de M. Hénon, fabricant de tulles à Saint-Pierre. L'étage supérieur et la toiture ont été complètement détruits.

L'immeuble est assuré par la compagnie du *Phenix*. On ignore la cause de l'incendie.

Accidents. — Le nommé Franck Potter, Anglais, étant dans un état d'ivresse, est tombé sur le bord du trottoir de la rue Royale. Dans sa chûte, il s'est fracturé le crâne ; il a reçu les premiers soins du docteur de Sotomayer, qui l'a fait transporter d'urgence à l'hospice civil.

Deux ouvriers ont été également conduits à l'hospice, l'un ayant le bras cassé et l'autre la jambe.

SAINT OMER. — *Un noyé.* — Mercredi matin, vers onze heures et demie, le nommé Delattre, employé à la drague, en travaillant dans le canal à une centaine de mètres du pont dit de Charonne, a fait revenir au-dessus de l'eau avec sa perche le corps d'un individu qu'il a retiré et déposé sur la berge.

Le cadavre avait dû séjourner longtemps dans l'eau ; il était dans un tel état de décomposition, dit on, qu'on n'a pu prendre de notes sur son identité, jusqu'ici inconnue, que d'après ses vêtements. Il n'avait aucun papier sur lui ; dans la poche de son gilet on a trouvé 13 francs 40 centimes, et 50 cent. dans celle de son pantalon. Taille 1m70 environ, forte corpulence, paletot en drap bleu, gilet en drap, bottines élastiques, caleçon de flanelle rouge, chemise blanche, chaussettes de laines.

Les constatations ont été faites par M. le docteur Bachelez. Le corps a été transporté à l'hospice Saint-Louis et la somme d'argent remise à la confrérie de Saint-Léonard.

WINGLES. — Un jeune homme de 19 ans, Auguste Randour, de Wingles, travaillant à la fosse n° 7 des mines de Lens, a été tué raide le 18 courant, au moment où il se préparait à descendre au fond. Le mécanicien Moau avant fait prendre, par inadvertance, à la machine, un mouvement de montée au lieu d'un mouvement de descente, le tonneau dans lequel se trouvait Randour est venu se briser contre les moulettes et Randour a eu la tête fendue. La mort fut instantanée.

VIEIL HESDIN. — *Toujours le pétrole.* — Malgré la fréquence des accidents produits par le pétrole, beaucoup de personnes remplissent encore leur lampe de ce liquide le soir.

C'est pour avoir agi ainsi dimanche qu'une pauvre ménagère de Vieil Hesdin, Martine Perriez, se trouve en ce moment couchée sur un lit de souffrance, horriblement brûlée et dans un état tel qu'il y a bien peu d'espoir de la sauver.

Elle était seule au moment où le liquide s'est enflammé ; la bonbonne dont elle se servait a éclaté, allumant ses vêtements. Comme toujours, la course folle de la victime n'a fait qu'activer les flammes et ce n'est qu'en la roulant à terre qu'on est parvenu à éteindre ce qui lui restait de vêtements.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 22 FÉVRIER. — Zelie Vandenbossche, rue du Fort, 114. — Jean Delsenne, rue de Condé, maisons Hespel, cour Belaire. — Henri Béhin, rue de l'Arc, 8. — César Bruffaerts, au Pile, 24. — Marthe Leman, rue du Fontenoy, 64. — Augustin Rosse, rue de la Perche, 65.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 22 FÉVRIER. — Clémentine Dekneef, 55 ans, pensionnaire, aux Petites Sœurs. — Joséphine Delys, 1 an, rue Sébastopol, cour Selosse, 5. — Eugénie Verdonck, 1 mois, rue des Longues-Haies, 3e cour Roussel, 21. — Elisa Depoorière, 1 an, rue du Pile, maisons Lorens, 14. — Floris Huyghe, 71 ans, tisserand, rue de la Vigne, carrière Lamarote. — Alfred Maurice, 1 mois, rue des Longues-Haies, 104. — Antoinette Engels, 23 jours, rue Bernard, cour Bernard, 26. — François Haan, 32 ans, commissionnaire, rue Pellart, 70. — Hélène Hasse, 7 mois, rue de Flandre, 51.

MARIAGE du 22. — Bernardin Evrard, 39 ans, ourdisseur et Rosalie Charlet, 25 ans, servante.

Etat-civil de Tourcoing.—NAISSANCES du 22 février. — Louis Dhulst, Marlière. — Marie Depoortère, rue de Menin. — Marie Liétar, rue Sainte-Germaine. — Albert Desmeulen, Marlière. — Joseph Delgatte, rue de Tournai.

DÉCÈS du 22 février. — Maria Castelle, 1 an, chemin des Mottes. — Marie Tonnel, 10 mois, Croix-Rouge.— Marguerite Dervaux, 1 an 4 mois, Hallot. — Elisa Desmet, 26 ans, rue de Guisnes. — Héléna Desmazières, 11 mois, chemin des Mottes. — Gaston Gaillez, 4 jours, Chêne-Houpline. — Elisa Treutesaux, 53 ans, rue de Lille.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HAAN-BONTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François HAAN, décédé à Roubaix, le 22 février 1883, à l'âge de 32 ans et 1 mois, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 25 février, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart prolongée, 170.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 26 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Virginie-Joséphe TIERS, épouse de Monsieur Pierre-André BÉGHIN, décédée subitement à Wattrelos, le 9 janvier 1882, dans sa soixante-et-onzième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

TOURNAI. — On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« **Affaire Devos.** — *Domestique à l'évêché de Tournai.* — On commence à relever des contradictions qui pourraient bien mettre la justice sur la voie.

» Il est constaté maintenant que Devos est sorti de chez M. Massé à onze heures un quart. Or, les femmes de la rue des Corriers ont déclaré antérieurement que Devos était entré chez elles avec ses compagnons à dix heures. Cela est donc tout à fait impossible.

» Il nous paraît important que ce point soit approfondi. Il serait intéressant de voir si cette dernière déposition n'a pas été soufflée. Quand il s'agit de pareils gens, la justice doit y regarder à deux fois.

» On sait aussi comment Devos a quitté la maison de M. Massé. Le détail peut avoir son prix.

» Devos y prenait une tasse de café et allait sortir, quand ceux qui l'ont entraîné plus tard sont entrés.

» En entrant, ces Messieurs ont commandé « une tournée » pour ceux qui étaient dans le café. Quand Devos est sorti, ils l'ont suivi. Il pleuvait, Devos n'avait pas de parapluie ; ils le mirent au milieu d'eux sous un parapluie et le tenant par les bras. Ils s'éloignèrent en disant : « Nous allons à *Bock*. »

» On ne les vit pas à *Bock*.

» Ces Messieurs ont donc trompé Devos sur le lieu infâme où ils avaient dessein de le mener.

» Qui sait ? C'est peut être là un indice qui mènera le juge à la solution.

» Devos, trompé, a pu se fâcher. Il a pu y avoir dispute, et... toutes les suppositions sont permises. D'autant plus que les journaux libéraux si empressés d'insérer ce qui pouvait « laver » leurs amis, ne soufflent plus mot de cette affaire depuis huit jours. Nous espérons toujours que la justice saura faire son devoir. »

BRUXELLES. — Nous avons, dit l'*Indépendance*, d'excellentes nouvelles de la santé du Roi. La convalescence suit régulièrement ses progrès. Sa Majesté n'est plus astreinte à garder la chambre, et ses promenades ne sont même plus limitées au parc de la résidence royale. Le roi en a fait une hier de plus de deux heures dans les environs du palais de Laeken.

FAITS DIVERS

— Tamatave (Madagascar), 15 janvier. — Le 6 décembre, le passage de Vénus a été observé par les missionnaires catholiques à Tananarive.

Le P. Roblet a réussi à prendre onze photographies du soleil par un temps magnifique et un ciel sans nuages.

PAR AMOUR... POUR LA RÉPUBLIQUE ! — Un conseiller municipal de la ville de Lorgnes (Var) s'est suicidé dans des conditions très-dramatiques.

Après s'être tiré un coup de revolver dans la bouche, et la mort n'arrivant pas, le malheureux s'est traîné sous un olivier et s'est pendu à une des branches de l'arbre.

Pour un républicain qui, comme il le dit dans un écrit, avait déclaré une guerre acharnée au catholicisme, se pendre aux rameaux d'un olivier, emblème de la paix, c'est à tous égards mal finir.

Ce farouche démocrate, dit le *Courrier du Var*, délaissé par ses collègues, traité même de mouchard, n'a pas voulu survivre à une telle injure et s'est donné la mort pour prouver son républicanisme.

Se suicider par amour pour la République, c'est un fait étrange qui ne peut se produire que dans les pays chauds.

— La *Petite France* et l'*Union libérale*, de Tours, publiaient avant-hier la note suivante :

« Le *Journal d'Indre-et-Loire* prétend que M. » Wilson est intéressé dans l'imprimerie de » MM. Arrault et Ce. Le fait est inexact ; par » acte en date du 20 octobre 1882, M. Wilson a, » du consentement de M. Arrault, cédé la part » d'intérêt qu'il avait dans la société d'imprime- » rie créée par acte du 26 avril 1881. »

» Cette rectification, envoyée par M. Wilson à ses journaux, ne nie pas, fait remarquer le *Journal d'Indre-et-Loire*, que l'imprimerie de MM. Arrault et Ce, où s'impriment l'*Union libérale* et la *Petite France*, aient reçu, ainsi que les journaux l'ont raconté, grâce à l'influence de M. Wilson, des commandes d'imprimerie du ministère des finances, où M. le Président de la commission du budget, ancien sous secrétaire d'Etat aux finances, règne en maître et seigneur. M. Wilson se contente de soutenir « qu'il n'a aucun intérêt » dans l'imprimerie de ses deux journaux. Pour répondre à ce mensonge audacieux, il nous suffit, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, de publier l'acte de société qui lie M. Arrault et M. Wilson.

» On y verra que M. Arrault n'est que gérant intéressé de l'exploitation qu'il dirige, qu'en cette qualité il reçoit un traitement mensuel et la moitié des bénéfices de l'entreprise, qu'enfin M. Wilson est l'unique commanditaire de l'imprimerie où M. Coppens d'Honschoote a reçu l'ordre de faire ses commandes. Suit la reproduction de cet acte, enregistré à la date du 12 mai 1881. Mais cet acte, disent les défenseurs de M. Wilson, a été annulé par un autre acte du 20 octobre 1882. *Cela n'est pas vrai*, affirme le *Journal d'Indre-et-Loire*. Peut-être y a-t-il un acte sous seing privé, imaginé la veille ou le lendemain du jour où l'imprimerie de M. Wilson a obtenu la commande qu'on lui reproche justement. C'est même probable. M. Wilson, en effet, est coutumier de cette prudente procédure.

« Il est possible, que M. Wilson ait pris la précaution de rédiger un acte qu'il pût nous opposer le jour où nous l'accuserions de procurer à son imprimerie des commandes du ministre des finances, comme il a fait naguère adjuger des commandes de couvertures à sa fabrique de Loches. Mais cet acte, quel qu'il soit, n'annule pas le premier. En effet, s'il en était autrement, s'il était vrai que la société Arrault et Cie, fût modifiée et qu'elle eût un autre commanditaire responsable à l'égard des créanciers de l'imprimerie, nous aurions trouvé au greffe du tribunal de commerce l'acte du 20 octobre 1882, comme nous y avons trouvé celui du 26 avril 1881. Or, cet acte n'est pas au greffe, nous le certifions. S'il n'y est pas, c'est qu'il est authentique. La *Petite France* et l'*Union libérale* ont d'ailleurs un excellent moyen de dissiper nos doutes. Qu'ils publient l'acte du 20 octobre 1882, qu'ils nous fassent connaître le nouveau commandataire de M. Arrault. »

— Nous lisons dans le *Gil Blas* :

« On organise, paraît il, dans l'armée, un service d'espionnage que nous ne saurions trop blâmer.

» Jamais, au grand jamais, on n'a vu pareille chose, et il nous fallait l'arrivée au ministère du général Thibaudin pour avoir ce spectacle écœurant. Je n'en veux pour preuve que le fait qui vient de se passer dans la garnison d'Eu. M. Guffroy de Rosemond est un jeune sous-lieutenant d'infanterie qui, croyant ne pas commettre le moindre attentat contre la sûreté de l'Etat, en assistant aux chasses de la forêt d'Eu, se fit présenter au comte de Paris, qui l'invita et à suivre les chasses, et à déjeuner. C'était sans doute faire œuvre de conspirateur, car le malheureux sous-lieutenant vient d'être envoyé au fond de la Tunisie.

» Sous l'Empire, il nous arrivait souvent, lorsque nous avions l'honneur d'appartenir à l'armée, de suivre les chasses du comte de L..., un légitimiste pur sang, et de déjeuner à son château. Jamais on ne nous a fait crime de cela, et je crois même qu'il en aurait été de même si les choses s'étaient passées chez le duc d'Aumale ou chez le comte de Paris.

» Aujourd'hui ce n'est plus cela, et le mot liberté, qu'on voit écrit sur tous les murs, est une véritable fumisterie ; sans cela on n'agirait pas de la sorte avec un malheureux officier, coupable d'avoir servi un sanglier au couteau ou à la carabine. »

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Conseil des ministres

Paris, 23 février.

Un conseil de cabinet aura lieu demain matin, sous la présidence de M. J. Ferry.

Les décrets de mise en disponibilité

Paris, 23 février.

Les décrets de mise en disponibilité des princes paraîtront demain à l'*Officiel*. Ils viseront seulement les ducs de Chartres et d'Alençon. Ils ne toucheraient pas le duc de Penthièvre, déjà réformé, ni le prince Roland Bonaparte, qui n'est pas considéré comme « prétendant. »

Conseil de cabinet

Paris, 23 février.

Le conseil de cabinet s'est tenu, dans la matinée, sous la présidence de M. J. Ferry. Il a [illegible] les termes du rapport, précédant les décrets relatifs à l'application de la loi de 1834 sur la mise en disponibilité des princes.

Les décrets paraîtront demain à l'*Officiel*.

M. Gladstone

Londres, 23 février.

M. Gladstone est attendu le 1er mars.

La milice irlandaise

Londres, 23 février.

La milice irlandaise, non appelée depuis trois ans, participera aux prochaines manœuvres annuelles.

Une lettre de protestation

Londres, 23 février.

Le *Times* publie une lettre d'Hobar-Pacha, protestant contre les propositions russes sur le *Kilia*.

BULLETIN DU COMMERCE

LAINES

(Avis de M. Paul Pierrard, courtier, à Londres.) — Londres, le 21 février 1883.— Pour la deuxième journée de ventes le catalogue comprenait :

	1,163 b.	Sydney,
	5,510 b.	Port-Philippe,
	1,652 b.	Adélaïde,
	62 b.	Nouvelle-Zélande,
	8,387 b.	d'Australie
Et	2,777 b.	Cap de Bonne-Espérance.
Ensemb.	11,164	balles de laine.

L'affluence des acheteurs reste grande. On remarque plusieurs Américains.

Ce soir le ton des enchères est très chaud.

Un bon choix de Port-Philippe permet de constater les plus hauts cours de l'année dernière pour les laines bien fronsées pour chaîne peignée, assez propre. Cela établit souvent une légère hausse sur novembre dernier.

Pour les laines de Sydney, d'Adélaïde et les Cap à peigne de bonne nature, assez propres, les prix sont fermes.

Les genres défectueux et les croisées se maintiennent bien. Les pièces à peigne sont bien recherchées.

L'exportation est très active pour l'Alsace et l'Allemagne. La France est largement représentée, mais elle opère avec réserve.

La Bourse de New-York était fermée hier, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Washington.

Il n'y a pas eu ce matin de dépêche de clôture des divers marchés.

Roubaix, le 23 janvier.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 23 février.

Ventes 150 b. Marché calme.

Liverpool, 23 février.

Ventes 8,000 b. Marché inchangé.

New-York, 23 février.

New York, 10 3/16.
Recettes 18,000 b
New Orléans low middling 71 1/2.
Savanah » » »».

ANVERS 22 fév. — Froments calmes, prix en hausse.

Seigles calmes, tendance faible.

Pétrole : Tendance ferme.

Disponible, 19 1/4 ; Courant, 19 1/4 ; Mars, 19 1/4 avril, 19 1/4 ; mai, 19 1/5 ; 4 derniers, 20 3/4

Sucres : Tendance hausse. Disp., 47,00 ; mars, avril, 48 00 fr.

Cafés : calmes.

THÉATRE DE ROUBAIX. — Dimanche 25 février, à 6 h. 1/2. — Spectacle offert aux Dames ! Chaque cavalier aura le droit d'amener gratuitement une dame au théâtre. Deux dames ensemble ne paieront qu'une place.—*Jeanne la Maudite*, drame en 5 actes, précédé de : *La Nuit du Meurtre*, prologue en un acte, par MM. Marquet, Delîès et X... — *La Mascotte*, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de M. E. Audran.

THÉATRE DE LILLE. — Samedi 24 février. — *La Jolie Fille de Perth*, opéra-comique nouveau en 3 actes.

COMPAGNIE DES

CIMENTS PORTLAND

De CAMIERS (Pas-de-Calais)

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 4.000,000 FRANCS

Statuts projetés déposés chez Me RENARD, notaire à Paris

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 5,440 Actions émises au Pair

Payable			
Un quart en souscrivant.	125 fr.		TOTAL
Le 1er mai 1883	125	»	500
Le 1er août 1883	125	»	
Le 1er janvier 1884	125	»	francs

La fabrication des **Ciments** dits de **Portland** donne des bénéfices considérables ; elle a été introduite en France il y a 25 ans environ. — D'une production de 3,000 tonnes en 1856, les ciments Portland du Boulonnais se sont élevés à 200,000 tonnes en 1882, sans parvenir à satisfaire les exigences toujours croissantes de la consommation.

La **Compagnie de Camiers** s'est assuré la possession du plus important gisement de tout le Boulonnais : 60 hectares d'un seul tenant traversés par le chemin de fer de Paris à Boulogne. Pour donner à son exploitation une sécurité absolue, **exempte de tous risques**, elle a fait constater par de nombreux **sondages** et **analyses** l'existence sur toute la superficie de ses terrains d'une masse de craie marneuse, pour ainsi dire inépuisable, dont la composition moyenne (80 0/0 de chaux et 20 0/0 d'argile) est précisément celle que la science indique pour la fabrication des ciments Portland de qualité supérieure.

L'étude des ingénieurs démontre que la Société de Camiers peut compter sur un bénéfice minimum de 15 fr. par tonne. Donc, aussitôt que les usines seront en mesure de produire 100,000 tonnes par an, les actions de Camiers, qui recevront pendant la période de construction un intérêt de 5 0/0, pourront toucher un dividende de 187 fr. 50 par action, soit 37 1/2 pour cent.

Souscription du 20 au 24 Février 1883

A Paris, chez M. F. Brocard, banquier, rue Drouot ;
A Lille, au Crédit du Nord ;
A Armentières, au Crédit du Nord ;
A Cambrai, chez MM. Roth, Le Gentil et fils et Cie, banquiers ;
A Douai, chez MM. V. Cailliau fils, A. Dincq et Cie, banquiers ;
A Dunkerque, chez MM. A. Petyt et Cie, banquiers ;
A Roubaix-Tourcoing, au Crédit du Nord ;
A Valenciennes, chez MM. V. Cailliau fils, A. Dincq et Cie, banquiers ;
A Arras, chez M. Louis Bandeville, banquier ;
Montreuil-sur-Mer, chez M. Emile Delhomel, banquier ;
A Saint-Omer, chez M. Deneuville, banquier ;
A Saint-Pierre-lez-Calais, chez MM. Lefebvre et Cie, banquiers ;
A Amiens, chez MM. Duvette et Cie, banquiers. 20166—2533—5499

Asthme, Oppression

Le **SIROP de JANNIN** d'un succès toujours croissant depuis vingt ans, calme instantanément les crises et amène une guérison rapide.

Excellents effets dans les Palpitations, Rhumes, Maladies de Poitrine.—Le Flacon 3 fr.

Dépôt : pharmacies Bataille, Sobert et Doubliemart et toutes les bonnes pharmacies.

Le Propriétaire-Gérant : Alfred REBOUX

Imprimerie Alfred REBOUX